



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-016-2020-04

PUBLIÉ LE 8 AVRIL 2020

Sommaire

Rectorat de Paris

IDF-2020-03-11-005 - Arrêté n° 2020-07-RRA portant délégation de signature des diplômes aux recteurs d'académie (2 pages)

Page 3

Rectorat de Paris

IDF-2020-03-11-005

Arrêté n° 2020-07-RRA portant délégation de signature
des diplômes aux recteurs d'académie

**Arrêté n° 2020-07-RRA portant délégation de signature des diplômes
aux recteurs d'académie**

LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE D'ILE-DE-FRANCE

RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE PARIS

CHANCELIER DES UNIVERSITÉS DE PARIS
ET D'ÎLE-DE-FRANCE

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles R222-17 à R222-17-2 et son article R222-24-3 ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 2020 portant délégation d'attribution aux recteurs de région académiques de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

Vu le décret du Président de la République du 15 septembre 2016 portant nomination de M. Gilles PÉCOUT en qualité de recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, à compter du 3 octobre 2016 ;

Vu le décret du Président de la République du 14 février 2018 portant nomination de M. Daniel AUVERLOT en qualité de recteur de l'académie de Créteil à compter du 16 février 2018 ;

Vu le décret du Président de la République en date du 24 octobre 2018 portant nomination de Mme Charline AVENEL en qualité de rectrice de l'académie de Versailles à compter du 25 octobre 2018;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 — Dans le cadre des attributions définies par l'arrêté du 23 janvier 2020 portant délégation d'attribution aux recteurs de région académiques de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, délégation de signature est donnée à la rectrice de l'académie de Versailles à effet de signer ou viser les diplômes mentionnés à l'article 1 de l'arrêté du 23 janvier 2020

délivrés par les établissements d'enseignement supérieur ayant leur siège sur le territoire de l'académie de Versailles.

ARTICLE 2 — Dans le cadre des attributions définies par l'arrêté du 23 janvier 2020 portant délégation d'attribution aux recteurs de région académiques de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, délégation de signature est donnée au recteur de l'académie de Créteil à effet de signer ou viser les diplômes mentionnés à l'article 1 de l'arrêté du 23 janvier 2020 délivrés par les établissements d'enseignement supérieur ayant leur siège sur le territoire de l'académie de Créteil.

ARTICLE 3 — Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris jusqu'au 31 août 2020.

ARTICLE 4 — Le secrétaire général pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 11 mars 2020

Signé

Gilles PÉCOUT